

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget Primitif 2021 de la commune de Mennecy a dû être adapté pour prendre en compte les effets de la pandémie de coronavirus, et ce, sur les deux sections notamment avec l'ouverture du centre de Vaccination.

De plus, la ville participe aux mesures de protection et d'hygiène dans les services administratifs, les structures d'accueil de l'enfance et la petite enfance, les écoles avec l'achat de masques, de gels hydroalcooliques, de surblouses et de produits d'entretien spécifiques.

Comme l'an passé, les mesures fixées par l'Etat ont entraîné la fermeture de plusieurs services dont le culturel, le pôle loisirs impliquant donc l'annulation ou le report de spectacles ou de sorties.

Mais aussi, cette année encore, la ville se voit infliger une amende pour insuffisance de logements sociaux, soit 43018 € (24 488,50 € en 2020).

Toutefois, le budget 2021 permet aux services de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et préserve la qualité des services rendus aux habitants de la Commune.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de : 9 924 027,81 €

1) LES RESTES A REALISER : 1 912 722,77 €

Ces reports correspondent à des opérations réalisées en 2020 pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues par les services de la commune avant la fin de l'exercice budgétaire ou des travaux débutés en 2020 qui s'achèveront en 2021. Les crédits sont répartis entre les chapitres 20 (pour 323 844,68 €) et 21 (pour 1 588 878,09 €).

2) LES DEPENSES NOUVELLES : 7 009 362,68 € (Hors écritures d'ordre)

Ces dépenses concernent principalement :

- La voirie communale : 930 K€
 - La requalification de l'avenue Darblay 415 K€,
 - La réfection des trottoirs et la création de trottoirs PMR rue du Bois Chapet 120 K€,
 - L'aménagement chemin piéton Club House de Rugby 36 K€,
 - L'aménagement sécurité Plan Vélo 50 K€,
 - Divers travaux, notamment en matière d'éclairage public, d'extension de réseaux ERDF et d'aménagements de la voirie 309 K€

- Le secteur sportif pour 1,036 M€, dont :
 - La réhabilitation du gymnase René Guitton 880 K€
 - L'aménagement des éclairages des courts de Tennis 110 K€
 - La création d'une plateforme sportive Street Workout 46 K€

- En matière de sécurité : 277 K€
 - La création d'un CSU (Centre de supervision Urbain) 72 K€
 - L'équipement des agents de la Police municipale pour 15 K€
 - L'achat de barrières de sécurité 20 K€,
 - La poursuite de l'extension du système de vidéo protection 140 K€
 - Le remplacement de caméras défectueuses et l'installations de nouvelles caméras au tennis 30 K€

- Le secteur scolaire : 167 K€
 - La transformation du préau en salle de classe et dortoir l'école de l'Ormeteau 95 K€,
 - Remplacement d'une partie des volets roulants à l'école des myrtilles 20 K€,
 - Divers travaux dans les écoles 52 K€.

- Autres investissements importants :
 - Réaménagement du centre culturel Jean-Jacques Robert 270K€
 - Remplacement des menuiseries extérieures de la crèche Jean Bernard 140K€
 - Réfection du mur de la sablière et engazonnement en partie 63 K€
 - Rénovation façades de l'Hôtel de Ville 37 K€
 - Des surcharges foncières à hauteur de 70 K€
 - Soutien financier aux commerces de centre-ville 85 K€
 - La réfection de la toiture du presbytère 63 K€
 - Les achats de terrains : terrains Frontier, Reynaudon, Martinez et Département 212 K€
 - Les diverses études préalables à la réalisation de travaux 280 K€
 - Les achats de mobiliers, matériels et véhicules pour les différents services 455 K€.
 - L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 90 K€,
 - L'amortissement de la dette à hauteur de 2,313 M€,
 - La reprise du déficit d'investissement constaté en 2020, soit 828 K€.

B- LES RECETTES

1/ LES RESTES A REALISER : 1 900 509,54 €

Ces reports correspondent à des subventions notifiées qui n'ont pas été reçues avant la fin de l'exercice budgétaire et notamment le FCTVA 2018 pour un montant de 500 000 €

2/ LES RECETTES NOUVELLES : 6 737 550.27 € (hors écritures d'ordre)

Les principales recettes réelles proviennent :

- Des subventions d'investissement et des dotations versées notamment par l'Etat, la Région, le Département, la CCVE pour la réalisation de travaux : 1 070 193 €
- Du F.C.T.V.A de l'année 2019 : 1 000 000 €
- De la taxe d'aménagement : 150 000 €
- Des cessions immobilières : 252 000 €
- D'un emprunt d'équilibre pour 1 900 000 €
- De l'affectation du résultat issu de l'excédent 2020 de la section de fonctionnement : 2 128 457,27 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 506 112 €.

A- LES DEPENSES

1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 5 205 588 €

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services (hors dépenses de personnel) et des bâtiments municipaux, dont les écoles.

Il s'agit ici de financer notamment les fluides, les contrats d'entretien et de maintenance, les dépenses liées à la restauration scolaire, ainsi que les dépenses liées aux mesures d'hygiène, de prévention et de sécurité liées au coronavirus (achats de masques, gel, hydroalcooliques, surblouses...).

Ce chapitre est en hausse d'environ 18,75 % par rapport au réalisé de l'exercice 2020. Cette hausse résulte de la conséquence liée à la pandémie avec la cessation de certaines activités (transport scolaire, spectacles et manifestations annulés,...).

2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 11 995 227 €

Ce poste budgétaire, en augmentation de seulement 1,37 % par rapport à son niveau d'exécution de 2020, traduit la volonté de maîtriser la masse salariale tout en ayant pris en compte les primes versées aux agents qui ont été mobilisés pendant le confinement.

Il faut savoir que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) majore, à lui seul, la masse salariale de 1,5 % à 2%.

3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 714 583 €

Ce chapitre connaît une augmentation de 8,30 % au regard du réalisé sur l'exercice 2020.

Les dépenses concernent principalement la subvention du CCAS (120 000 €), les subventions aux associations (272 685 €), la subvention à la caisse des écoles (40 200 €) à niveau constant.

Il convient également de prendre en compte les frais de scolarité à régler aux communes accueillant des enfants menneçois.

De plus, la ville étend la mise en place des chèques sport culture universel aux tranches 3 pour 2021.

4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 014 / 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /042) : 2 590 714 €

Les dépenses concernées par ces chapitres sont essentiellement :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 276 641€.
- Une amende de 43 018 € infligée par l'Etat pour non-respect du taux de logements sociaux sur le territoire de la commune (22,68 % sur Mennecy au lieu des 25 % exigés). Il manque seulement 148 logements pour atteindre le seuil obligatoire.
- Les charges financières de la commune qui poursuivent leur baisse depuis plusieurs années, (820 955 €) soit environ 5,61 % de moins qu'en 2020.
- Le remboursement aux usagers des spectacles et sorties annulés ou des prestations non réalisées en raison de la pandémie de Covid-19 ainsi que le remboursement de taxes d'aménagement.
- Les dotations aux amortissements pour 825 383 €.
- Les provisions pour risques et charges : 91 500 €
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 50 000 €.
- Le virement à la section d'investissement : 398 600 €.

B - LES RECETTES

Les montants prévus correspondent notamment aux principales recettes suivantes :

1) LES PRODUITS DES SERVICES : 1 849 512 €

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles, notamment pour la restauration scolaire, soit 1 761 442 €.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives estimés à 88 070€.

2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 18 337 917 €

- Les recettes inscrites sur le chapitre 73 (impôts et taxes) sont essentiellement les contributions directes (12 650 000 €) et le FNGIR (192 335€).
Elles sont complétées par les compensations et les dotations versées par la CCVE (2 280 743 €).
De plus, la ville perçoit diverses recettes, dont : les droits de mutations (700 000 €), la taxe locale sur l'électricité (250 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (77 958 €), les droits de place (13 400€) et la taxe locale sur la publicité extérieure (45 000 €) et la Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) pour 70 000 €.
- Le chapitre 74 (dotations et participations).
La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été évaluée sur la base de 2020 (720 814 €).
La participation de la CAF (pour 896 249 €).